



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Motion

Luxembourg, le 16 novembre 2021
Dépôt : Martine Hansen
Groupe politique CSV

La Chambre des Députés,

Considérant que la vaccination contre le COVID-19 reste à ce jour le moyen le plus efficace pour freiner la propagation de variants et pour protéger contre les formes graves de la maladie ;

Sachant que de nombreux pays, dont le Luxembourg, connaissent actuellement une résurgence des infections au SARS-CoV-2 ;

Notant qu'une majorité des experts et des études préconisent l'administration d'une troisième – ou le cas échéant d'une deuxième - dose de vaccin pour limiter les évolutions graves liées à l'infection au COVID-19 ;

Saluant ainsi l'annonce du Gouvernement de l'extension de la dose dite de « booster » pour les 65 ans et plus ainsi que pour les personnes travaillant dans le secteur de la santé et des soins ;

Invite le Gouvernement,

À offrir après avis conforme des experts, une nouvelle injection volontaire de rappel dite de « booster » à toute la population éligible à la vaccination pour renforcer le système immunitaire des vaccinés ;

À rouvrir, en cas de besoin, tous les centres de vaccination afin de pouvoir administrer la dose de « booster » le plus rapidement possible. ;

À adapter en fonction de ces décisions la campagne de sensibilisation et d'information relative à la vaccination.

Motion adoptée par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 16 novembre 2021

Le Secrétaire général,



Laurent Scheeck

Le Président,



Fernand Etgen